

Conditionnements pour les déchets des laboratoires de chimie

Le regroupement des déchets chimiques est réalisé par le producteur du déchet (ligne de lumière, laboratoire support, atelier...). Pour cela, des bidons, des fûts et des caisses cartons sont mis à disposition afin de collecter les déchets liquides ainsi que les matériaux et les chiffons souillés

Bidons rouges (5L)

- ✓ Liquides organiques,
- ✓ Solvants halogénés,
- ✓ Solvants non halogénés,

Remarque : les solvants halogénés et non halogénés doivent être mis dans des bidons différents.



Bidons jaunes (5L)

- ✓ Acides organiques,
- ✓ Acides inorganiques ou minéraux,

Remarque : dans le cas de l'acide nitrique très concentré, il faut l'isoler dans un bidon.



Bidons verts (5L)

- ✓ Liquides basiques.

Remarque : en faible quantité les liquides basiques peuvent être mis dans le bidon de déchets des solvants non halogénés.



Bidons et seaux blancs (5L)

- ✓ Solides CMR (seaux),
- ✓ Liquides CMR (bidons).

Remarque : un seul produit par bidon.



Fûts à ouverture totale (60L) de récupération du verre souillé

- ✓ Ne pas casser les bouteilles lors de la mise en fût.

Remarque : les bouteilles ne sont pas rincées ; elles sont maintenues ouvertes, leur bouchon est également déposé dans le fût.



Cartons à ouverture totale (45 L ou 70L) de récupération des matériels souillés par des produits chimiques

- ✓ Chiffons, gants,
- ✓ Pipettes plastiques...



Le producteur du déchet dépose ce dernier (bidon, conditionnement spécifique ou verrerie) dans la caisse-carton ou le fût adéquat et, dans le cas d'un déchet liquide type acide, base, solvant, reprends un bidon vide de 5 L pour le déposer dans son laboratoire, atelier ou ligne de lumière.